



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

coopération

Question écrite n° 104010

Texte de la question

M. Vincent Ledoux interroge M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés de coopération frontalière entre les autorités française et belge en matière de police et de justice. Le vendredi 28 avril 2017 un fonctionnaire de police a été victime d'une tentative d'homicide volontaire commise par un individu poursuivi pour conduite en état d'ivresse, refus d'obtempérer et délit de fuite. Après une course poursuite au cours de laquelle le présumé auteur heurte violemment et volontairement deux véhicules de police, celui-ci a, finalement, été interpellé par la police belge à Menin, en présence de la police française. À la fin de sa garde à vue, l'intéressé a été remis en liberté par les autorités belges malgré les circonstances. Alors que les accords de Tournai II doivent permettre le détachement de policiers et le déploiement de patrouilles mixtes (belges et françaises), qui pourront exercer leurs compétences sur le territoire de l'autre partie, le parquet de Lille indique dans la presse n'avoir pas pu formaliser utilement un mandat d'arrêt européen dans le délai imparti, celui-ci nécessitant par ailleurs une traduction en flamand pour être recevable par le Parquet flamand. L'extradition d'un suspect ne pouvant se faire qu'après émission de ce mandat, dans ce cas précis, celui-ci a pu prendre la fuite après sa libération en Belgique, malgré les charges pesant contre lui. Il lui demande quelles sont les causes de ce dysfonctionnement du dispositif de coopération frontalière entre les autorités françaises et belges et les mesures susceptibles d'être prises pour y remédier.

Données clés

Auteur : [M. Vincent Ledoux](#)

Circonscription : Nord (10^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 104010

Rubrique : Police

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2017](#), page 3394

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)